



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC

Voir dans le document/
See herein

NA
Québec
NA

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Évaluation environ. milieu récept.	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE517-220492/A	Date 2022-01-13
Client Reference No. - N° de référence du client EE517-22-0492	Amendment No. - N° modif. 009
File No. - N° de dossier QCL-1-44052 (058)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-058-18245	
Date of Original Request for Standing Offer	2021-11-29
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-21 Heure Normale du l'Est HNE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Parent, Alexandra	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl058
Telephone No. - N° de téléphone (418) 563-8334 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EE517-220492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EE517-220492

N° de la modif - Amd. No.
009
File No. - N° du dossier
QCL-1-44052

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL058
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

MODIFICATION 009

Titre

Services environnementaux – Évaluation environnementale et milieu récepteur

Le but de la modification 009 est de répondre aux questions #30 et #31.

QUESTION

Question # 30 :

En référence aux articles 1.1.2 et 2.1.3 (Tableaux 1 et 2 des critères techniques obligatoires liés au personnel) :

Question : Il n'est pas fait mention ici que l'expertise prise en compte pour les chargés de projet doivent être des projets réalisés au Canada, comparativement aux autres critères où il est mentionné de tenir compte des informations indiquées à la section 3.3 – Projets de la firme. Donc, comme il s'agit ici de l'expertise générale de la ressource présentée, est-ce que pour une expérience totale des 15 dernières années dont 10 comme chargé de projet, cela peut inclure des projets réalisés hors Canada pour répondre adéquatement au nombre d'années demandé?

Réponse : Il n'est pas obligatoire que l'expérience des ressources ait été acquise au Canada pour le cumul des années d'expérience, mais doit obligatoirement être en lien avec les services requis identifiés.

Question # 31:

En référence à la sous-section 4.3 de l'Annexe A (p. 55 de 63), il est mentionné que la firme d'experts-conseils qualifiée accepte de « prendre à sa charge toutes les responsabilités normalement dévolues au maître d'œuvre en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'agir comme surveillant de chantier, le cas échéant ». Or, dans les cas où la firme d'experts-conseils n'agit qu'à titre de consultant auprès de l'entrepreneur sélectionné pour effectuer les travaux, veuillez confirmer que l'entrepreneur prend les responsabilités et les tâches du maître d'œuvre et non la firme d'experts-conseils au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Réponse : La firme à qui la commande subséquente sera émise est responsable d'assurer la sécurité de ses employés et celle de ses sous-traitants.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES